

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2021 qui autorise Madame le Maire à signer avec la C.C.P.L. le renouvellement de la convention de gestion fixant les modalités selon lesquelles la C.C.P.L. confie à la Ville la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;

CONSIDERANT les articles 4 et 5 de ladite convention qui précisent que, chaque année, la Ville de Landivisiau communique à la C.C.P.L. un compte-rendu de gestion et d'activité comportant l'état des dépenses engagées et des recettes perçues au titre de la convention ;

CONSIDERANT le rapport d'activité 2021 tel qu'annexé ;

VU l'avis favorable de la commission « Action Sociale - Santé - Logement » en date du 23 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Isabelle APPRIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 de l'aire d'accueil des gens du voyage tel que présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le 09 MARS 2022
Et de la publication, le 09 MARS 2022
Fait à Landivisiau, le 09 MARS 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

A - RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Le présent compte rendu d'activité est établi conformément aux articles 4 et 5 de la convention de gestion conclue entre la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et la Ville de Landivisiau le 13 décembre 2016 (modifiée par avenant le 9 mai 2017) et renouvelée le 16 décembre 2021.

I- Gestion et entretien

La gestion s'articule autour de plusieurs axes de fonctionnement dont la responsabilité incombe à différents intervenants.

1- Le gestionnaire

Il est présent cinq jours par semaine. Il veille à l'application du règlement intérieur. Il est en charge de l'accueil des résidents, des autorisations de stationnement, de l'accomplissement des procédures administratives d'entrées et de sorties, de la tenue des registres de présence, de l'ouverture et des relevés de compteurs. La gestion est informatisée depuis le 1^{er} janvier 2018.

En tant que régisseur, il établit les droits de place et procède aux encaissements.

Il est responsable de l'entretien quotidien de l'aire d'accueil.

Le gestionnaire assure également une fonction de médiation sociale. Il conseille et oriente les gens du voyage vers les services de droit commun, le C.C.A.S. et autres services sociaux spécialisés.

Enfin, en lien avec la conseillère en économie sociale et familiale (C.E.S.F.), il participe à l'accompagnement scolaire et aux activités ludiques organisées les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires.

2- Le C.C.A.S.

Il est chargé de l'accompagnement social des voyageurs. Il favorise leur intégration sociale par différentes actions ; accès aux droits et à la santé, insertion professionnelle, soutien à la parentalité, scolarisation et accompagnement scolaire, animation auprès des enfants, médiation sociale.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2018, il est chargé de l'accompagnement des gens du voyage bénéficiaires du R.S.A.

Le C.C.A.S. a également la responsabilité de la domiciliation des gens du voyage avec la gestion des correspondances individuelles qui s'y rapportent. En 2021, 166 personnes y sont domiciliées.

Enfin, en lien avec le gestionnaire, il établit les statistiques annuelles Aide au logement temporaire 2 (A.L.T.2) telles que déterminées selon les règles et modalités établies par les pouvoirs publics en fonction du bilan d'occupation de l'année.

3- Les services techniques municipaux

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220309-20221162268-DE

Ils interviennent pour l'entretien régulier des structures de l'aire (plomberie, électricité, voirie, évacuation des dépôts sauvages et des encombrants...) et pour l'entretien annuel durant la période de fermeture estivale. En l'absence du gestionnaire, ils effectuent l'entretien des sanitaires et des espaces communs.

4- La police municipale

Elle assure la gestion des arrivées et départs des résidents en dehors des heures de présence du gestionnaire ou en son absence. Elle peut donc être amenée à assurer les fonctions de régisseur suppléant pour l'établissement et l'encaissement des droits de place.

Par ailleurs, en cas de dettes, de difficultés et de conflits, elle peut intervenir et, s'il y a lieu, mettre en œuvre l'exercice des pouvoirs de police du Maire.

En 2020, l'aire de stockage des conteneurs à ordures ménagères et des bacs de tri sélectif a été équipé de la vidéosurveillance afin d'éviter les dépôts sauvages. En cas de dépôts sauvages ou d'incivilités, la police municipale peut être amenée à consulter les vidéos.

La police municipale est intervenue une seule fois en 2021, pour le dépôt de bidons de chlore. La personne a été identifiée et il lui a été demandé de déposer les bidons en déchetterie.

II- Population accueillie

1- Taux d'occupation

Le taux d'occupation de l'aire d'accueil est élevé. Ce taux s'établit en moyenne à 89,19 % en 2021 - en tenant compte de la période de fermeture estivale de 3 semaines. En 2020, ce taux était de 85,84 %.

Cependant, ce taux atteint régulièrement 100 %. Cette situation vient du fait que la majorité des personnes accueillies est ancrée sur la ville. Elle est semi-sédentaire essentiellement. De nombreuses familles séjournent sur le site jusqu'à 6 mois dans l'année pour des raisons financières mais également professionnelles, pour la scolarité des enfants et la domiciliation mais aussi, pour certains, en raison des problèmes de santé et du grand âge.

2- Période de fermeture

La période de fermeture a eu lieu du 16 juillet au 9 août 2021. Elle peut être source de problèmes notamment pour les salariés et les personnes âgées et/ou handicapées.

Malgré tout, cette année encore, la fermeture a eu lieu dans de bonnes conditions avec une fermeture de 3 semaines au lieu de 15 jours pour que certains travaux prévus en 2020 puissent être réalisés (travaux de clôture) ainsi que l'entretien général de l'aire.

3- Caractéristiques des personnes accueillies et durée des séjours

Nombre de personnes accueillies	
Nombre total de personnes accueillies :	398
Dont hommes	144
Dont femmes	156
Dont enfants de moins de 18 ans	98
Dont personnes seules et couples sans enfant à charge	166
Dont personnes seules et couples avec enfant à charge	174
Durée moyenne du séjour (en mois) :	
	2,23
Nombre de personnes ayant quitté l'aire dans l'année après un séjour de :	
moins de 15 jours	56
entre 15 jours et 6 mois	103
plus de 6 mois	11

III- Gestion financière

Le compte d'exploitation de l'année 2021 s'établit comme suit :

Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation
Salaire et charges	116 120,16 €	114 885,03 €	- 1 235,13 €
Eau et assainissement	14 290,38 €	11 989,88 €	- 2 300,50 €
Electricité	16 390,41 €	25 044,72 €	8 654,31 €
Combustible	6 951,82 €	10 297,03 €	3 345,21 €
Assurances	52,02 €	52,16 €	0,14 €
Fournitures et entretien	7 859,01 €	10 260,50 €	2 401,49 €
Frais télécommunication	1 658,98 €	2 766,79 €	1 107,81 €
Ordures ménagères	14 502 €	17 108,00 €	2 606,00 €
AXOL	8 160,60 €	4 393,00 €	- 3 767,00 €
TOTAL	185 985,38 €	196 797,11 €	+ 10 812,33 €

Recettes	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation
Droits de place	28 822,95 €	32 217,61 €	3 394,66 €
C.C.P.L.		116 100,29 €	116 100,29 €
Subvention (CLAS)	2 362,04 €	3 570,52 €	1 208,48 €
Budget général ville	154 799,79 €	44 908,69 €	-109 891,10 €
TOTAL	185 984,78 €	196 797,11 €	+ 10 812,33 €

La variation constatée sur les dépenses correspond :

- à l'augmentation des coûts des fluides notamment, pour l'électricité ;
- aux frais de communication du fait d'une mise aux normes des bornes wifi ;
- à l'augmentation de la redevance d'ordures ménagères.

IV- Éléments marquants de l'année

1- COVID-19

Cette année encore, la crise sanitaire a demandé une adaptation permanente pour l'ensemble des services intervenant sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

En effet, tout au long de l'année, de nombreux voyageurs se sont installés sur l'aire d'accueil de Pont-Croix et le gestionnaire a dû énormément communiquer après chaque annonce gouvernementale et à veiller au respect des protocoles sanitaires afin d'éviter un nouveau cluster, comme en 2020.

Comme en 2020, les services techniques municipaux ont systématiquement pris et mis en place les différents arrêtés municipaux, notamment pour l'utilisation de la salle de réunion.

2- Intervention AXOL

Pour maintenir la propreté des sanitaires et lutter contre les dégradations qui peuvent survenir le week-end du fait des personnes extérieures, il avait été proposé en 2019, d'expérimenter l'entretien des sanitaires collectifs le samedi matin en l'absence de la gestionnaire le week-end. L'expérimentation ayant été concluante, AXOL intervient chaque week-end et en l'absence du gestionnaire.

L'entretien des sanitaires le samedi représente un coût de 4 393,00 €.

3- Accompagnement à la scolarité

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) mis en place avec la C.A.F. depuis 7 ans, la C.E.S.F. coordonne le soutien scolaire en lien avec le gestionnaire. Cette année, le C.C.A.S. a très peu fait appel à des bénévoles du fait du contexte sanitaire. Le gestionnaire a donc assuré l'accompagnement à la scolarité auprès des enfants.

De plus, depuis 2017, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) mis en place avec la C.A.F. en lien avec l'enseignant de l'Éducation Nationale référent « enfants du voyage et familles itinérantes », la C.E.S.F. accompagnait les familles dans l'intégration sur le collège de Kerzourat des enfants scolarisés au Centre National d'Enseignement à Distance (C.N.E.D.).

Malheureusement, en 2021, aucun enfant du voyage n'a pu intégrer le collège puisque l'éducation nationale a recentré les missions de l'enseignant référent sur l'accueil en primaire.

A ce jour, aucune prise en charge des enfants au collège n'a été de nouveau réfléchie. Seule une réflexion institutionnelle commune serait de nature à prendre la mesure de l'incidence majeure de cette rupture à un moment clé du besoin de continuité éducative.

Pour mener à bien cette mission, la Ville a obtenu de la C.A.F. une subvention pour l'année 2020-2021.

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220309-20221162268-DE

4- Rencontres avec les résidents

Cette année, de nombreux temps forts ont dû être annulés. Pour autant, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les voyageurs sur l'aire d'accueil :

- visite de la bibliothèque municipale,
- visite du salon de peinture en mairie,
- participation au festival de poésie « Moi les Mots ».

Ces actions ont été l'occasion de rencontres et d'échanges avec toutes les générations.

De plus, une rencontre en mairie a eu lieu en avril 2021. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur le fonctionnement de l'aire d'accueil et d'entendre les différentes demandes des voyageurs.

5- Accompagnement des gens du voyage bénéficiaires du R.S.A.

Le C.C.A.S. ayant développé depuis de nombreuses années une compétence spécifique en matière d'accompagnement des gens du voyage, le Conseil départemental lui a confié depuis le 1^{er} janvier 2018, par convention, l'accompagnement des gens du voyage domiciliés sur Landivisiau bénéficiaires du R.S.A.

La C.E.S.F. a donc la qualité de référent unique R.S.A. pour l'établissement et la mise en œuvre des contrats d'engagement réciproque. Ainsi, elle accompagne 83 bénéficiaires (résidents ou non sur l'aire d'accueil) dans leur contractualisation.

6- Travaux de clôture

Afin d'éviter les coulures de boues sur l'aire d'accueil, côté champs, la clôture a été remplacée par une clôture rigide. L'entreprise n'ayant pas pu intervenir en 2020, est intervenue lors de la fermeture estivale de 2021 pour un montant de 11 152,26 € T.T.C.

Cette dépense – hors main d'œuvre - a été directement prise en charge par la C.C.P.L.

7- Actualisation du règlement intérieur et fixation des tarifs 2022

Afin de prendre en compte les conditions de fonctionnement et d'accueil des gens du voyage sur l'aire d'accueil de Pont-Croix, le règlement intérieur a été actualisé.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les tarifs ont également évolué par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2021 :

	2021	2022
Eau (m3)	3,22 €	3,25 €
Electricité (Kwh)	0,15 €	0,20 €
Emplacement semaine	8,05 €	8,05 €

1- Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2022 s'établit comme suit :

Dépenses	Réalisé 2021	BP 2022
Salaire et charges	114 885,03 €	120 000,00 €
Eau et assainissement	11 989,88 €	13 000,00 €
Electricité	25 044,72 €	30 000,00 €
Combustible	10 297,03 €	10 000,00 €
Assurances	52,16 €	60,00 €
Fournitures et entretien	9 501,46 €	11 000,00 €
Frais télécommunication	2 766,79 €	2 000,00 €
Ordures ménagères	17 108,00 €	19 000,00 €
AXOL	4 393,00 €	4 500,00 €
TOTAL	196 797,11 €	209 560,00 €

Recettes	Réalisé 2021	BP 2022
Droits de place	32 217,61 €	35 000,00 €
C.C.P.L.	116 100,29 €	
Subvention (CLAS)	3 570,52 €	4 710,00 €
Budget général ville	44 908,69 €	169 850,00 €
TOTAL	196 797,11 €	209 560,00 €

2- Travaux de clôture et réparation de l'enrobé

Dans la continuité des travaux de clôture réalisés en 2021, il est proposé d'acquérir et d'installer une clôture rigide avec plaque de soubassement côté rivière.

Montant prévisionnel : 21 500 € T.T.C.

Pour combler les fissures côté rivière, il est nécessaire de prévoir la réparation de l'enrobé.

Montant prévisionnel : 25 500 € T.T.C.

3- Travaux réalisés par les services techniques municipaux

Le changement des trois convecteurs dans la salle de réunion et le bureau du gestionnaire est à réaliser. Montant prévisionnel : 500 € T.T.C.

Le carrelage de la salle de réunion étant fissuré à de nombreux endroits, un sol stratifié grand passage serait à installer. Montant prévisionnel : 700 € T.T.C.

Ces travaux seront réalisés par les services techniques municipaux lors de la fermeture estivale.

C- CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220309-20221162268-DE

Le transfert de la compétence « aire d'accueil des gens du voyage » et par le C.C.A.S. se poursuivent dans de bonnes conditions.

Le taux d'occupation reste élevé, largement au-dessus de la moyenne départementale.

Les gens du voyage confirment leur attachement à l'aire d'accueil et apprécient les réunions de régulation annuelles en Mairie qui sont l'occasion de recueillir leurs doléances et souhaits sur le fonctionnement de l'aire d'accueil.

Les nouvelles actions programmées pour 2022 devraient permettre de conserver la dynamique de cette gestion confiée au C.C.A.S. de la Ville de Landivisiau.